

La Résidence Sociale est implantée à Bois d'Arcy avec le soutien de la commune. Le projet est porté par le bailleur social Arcade (Antin Résidence). Il prévoit la réalisation d'une résidence de 30 logements, dont 23 pour de jeunes adultes handicapés atteints de Troubles du Spectre Autistique (TSA).



Arcade est propriétaire de la résidence, sa filiale ALFI en assure la gestion.



Le projet social de la résidence a été approuvé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il permet le financement d'un Responsable gérant de maison et d'un Travailleur Social pour aider au quotidien les Résidents dans l'occupation de leurs logements.

→ CARTE D'IDENTITÉ

Visa d'autorisation	Novembre 2017
Permis de Construire	Juillet 2018
Ouverture prévue	1er semestre 2021
Statut	Résidence sociale
Nombre de places	30 dont 23 pour adultes TSA
Admission TSA	Décision bailleur social en concertation avec AeIDF
Financement	APL et PCH Aide Humaine Mutualisée

→ POUR EN SAVOIR PLUS



Plus d'informations sur www.autisme-en-idf.org, rubrique projets/logement inclusif

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé à l'ESAT de la Grange St Louis à Poissy

VIVRE CHEZ SOI MAIS PAS SEUL, AVEC UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

Nombre de jeunes adultes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) en sortie de parcours scolaire inclusif souhaitent vivre chez eux de manière autonome. Ils en sont capables mais ne souhaitent pas y vivre seuls. Pour eux nous construisons des formules de logement inclusif avec services d'accompagnement adapté. Nous avons engagé plusieurs projets en région Ile-de-France qui recueillent un accueil très favorable des autorités et qui bénéficient tous d'un soutien fort des Maires et des élus concernés. La résidence sociale pour adultes TSA de Bois d'Arcy est un de ces projets.

Localisation

La résidence est située à 15 minutes à pied du nouveau quartier de Bois d'Arcy, à proximité immédiate d'un arrêt de bus, et est proche de la forêt et d'un centre commercial.



Résidence Sociale, ZAC de la Croix Bonnet
rue Raimu, 78390 Bois d'Arcy

Nous Contacter

Mail: logementinclusif.boisdarcy@autisme-en-idf.org

FINANCEURS ET PARTENAIRES



En Île de France
autisme

Association loi 1901
affiliée à Autisme France, à
Sésame Autisme et à l'UNAPEI

**Logement
Inclusif pour
adultes TSA
18-35 ans**

Logement Inclusif en Résidence sociale pour jeunes adultes TSA à Bois d'Arcy (78)



www.autisme-en-idf.org

LE LOGEMENT INCLUSIF

C'est la possibilité d'offrir à chaque adulte un logement "ordinaire" grâce à un accompagnement individuel adapté à ses capacités et ses besoins, dans le voisinage de son lieu de travail et de ses autres lieux d'activité, dans un contexte sécurisé.

Vivre en logement inclusif permet de bénéficier:

- d'un cadre de vie et d'un logement adaptés
- de la poursuite de l'accompagnement autour de l'autonomie et de la socialisation
- d'espaces collectifs favorisant la socialisation entre pairs
- d'un accompagnement à l'inclusion dans la cité et de maintenir des liens les plus étroits avec famille et proches.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AVEC TSA

En complément de l'accompagnement à l'habitat, assuré par ALFI dans le cadre de sa gestion du projet social de la résidence (via le responsable gérant de maison et le travailleur social), AelDF propose un accompagnement individuel adapté au profil TSA avec son SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), le SAI (*Service Autisme Inclusion*).



Le SAI assure l'animation de la vie collective au sein de l'habitat, et l'accompagnement psycho-éducatif spécifique en fonctions des besoins propres de chaque Résident TSA.

Le SAI permet à chaque Résident de poursuivre son "projet de vie", et l'aide à progresser dans la maîtrise des codes sociaux indispensables à son inclusion dans sa filière éducative ou professionnelle. Il assure l'interface avec des intervenants professionnels libéraux formés à l'autisme, avec des services de soins de proximité en cas de besoin.

Il dispose d'un plateau technique de professionnels formés à l'autisme, partageant les meilleures pratiques, sous la conduite d'un encadrement assurant la supervision de leurs pratiques et susceptible d'intervenir en cas de difficultés.

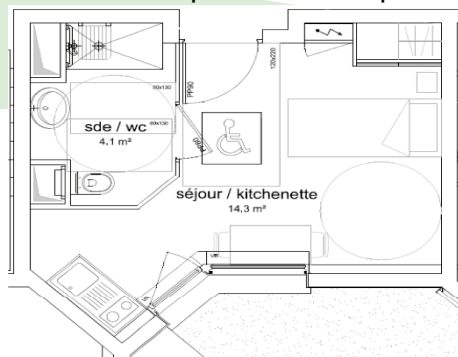
LES LOGEMENTS

La résidence est construite sur un terrain de 3800m²; elle comprend 3 ailes, sur 2 niveaux (RDC et R1) dont deux sont réservées pour les adultes TSA. Elles sont physiquement séparées de la troisième aile, avec une entrée propre.



Le principe directeur de la résidence est "vivre chez soi, mais ensemble":

- Les logements sont des studios T1' de 22m², avec kitchenette équipée et salle d'eau (avec WC) individuelles, et sont structurés en espace de vie et espace de nuit;



- Ils sont regroupés par "Maisons" de 4 à 6 studios avec pour chacune des espaces partagés au même étage (cuisine commune, salle à manger, salon TV) permettant une vie sociale collective en journée, en soirée et le weekend. Les activités sont animées par le SAI;
- Tous les espaces réservés aux personnes TSA sont adaptés à leur handicap, avec un soin particulier apporté aux aménagements sensoriels.



MODALITÉS

Pour qui?

Le projet de vie à la résidence correspond à des jeunes adultes avec TSA âgés de 18 à 35 ans, disposant d'un bon niveau d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. Ils ont le plus souvent bénéficié de dispositifs d'inclusion scolaire, sont encore étudiants (en formation professionnelle ou en stage), ou exercent une activité professionnelle en milieu ordinaire ou protégé, à temps plein ou temps partiel.



Conditions d'Admission

Chaque Résident est locataire de son appartement et s'engage à respecter le règlement locatif établi par le bailleur social. En complément, les jeunes avec TSA doivent adhérer au projet de vie collectif proposé par l'association et à ses principes de fonctionnement.

L'admission est:

- subordonnée à l'obtention par le candidat d'un niveau de PCH (*Prestation de Compensation du Handicap*) en phase avec son projet de vie dans la résidence;
- prononcée par le bailleur social en concertation étroite avec l'association Autisme en Ile-de-France;
- acquise sans limitation de durée, sous réserve que la personne admise continue à satisfaire aux conditions du projet social.

Financement

Le loyer comprend toutes les charges relatives au fonctionnement et à l'entretien de la résidence, et peut être financé par l'attribution de l'APL (*Aide Personnalisée au Logement*). Chaque résident finance ses dépenses personnelles (nourriture, vêtements, loisirs...) avec ses ressources propres: revenus d'activité ou AAH (*Allocation Adulte Handicapé*).

L'accompagnement du SAI est financé par la PCH de chaque Résident: sa partie mutualisée finance l'animation de la vie commune au sein de la résidence ou l'accompagnement individuel en cas de besoin spécifique.